



Procès-verbal

SÉANCE ORDINAIRE DU 24 octobre 2017 DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Province de Québec,
École Sainte-Lucie,
Comté Roberval

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil d'établissement de l'école Sainte-Lucie/Notre-Dame-de-Lourdes tenue à la bibliothèque sise au 327, rue de l'Église à Albanel, ce mardi, 24 octobre 2017, à 19 heures, et à laquelle sont présents :

M^{mes} Nathalie Potvin, Marie-Claude Parent, Patricia Fortin, Nadia Dion, Rachel Ruest, Vanessa Goudreault, Carolle Plourde, Suzanne Gauthier, Sonia Boivin, Analie Bergeron, Marie-Claude Carbonneau, Carolle Lalancette, Nadya Tremblay, directrice de l'école et M. Martin Dumais

BLOC 1 : OUVERTURE

1.1 Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Mme Nadya Tremblay ouvre la séance à 19h00, souhaite la bienvenue et fait la présentation des membres.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Nadya Tremblay fait la lecture de l'ordre du jour de la rencontre.

BLOC 1 : OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance et mot de bienvenue
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du 24 mai 2017
- 1.4 Affaires découlant du procès-verbal
- 1.5 Correspondance

BLOC 2 : DÉCISION

- 2.1 Composition minimale du C.É. (document)
Désignation des officiers du conseil – président(e) et secrétaire
- 2.2 Dates, heure, et lieu des séances ordinaires du conseil (L.I.P. 180 art. 67)
- 2.3 Déclaration de conflit d'intérêts (L.I.P. 180 art. 70)
- 2.4 Autorisation de transmission de renseignements
- 2.5 Règles de régie interne
- 2.6 Campagne de financement
- 2.7 Cause choisie pour Halloween 2017
- 2.8 Participation du commissaire invité au conseil d'établissement
- 2.9 Natation – 2^e cycle
- 2.10 Politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services éducatifs dispensés par une école

BLOC 3 : INFORMATION

- 3.1 Rapport de la direction
 - 3.1.1 Fonctions et pouvoirs des membres du C.É.
 - 3.1.2 Budget C.É. – Frais de gardiennage et déplacement
 - 3.1.3 Mesure 30170 – reddition de compte
 - 3.1.4 Politique relative au prêt et à la location de locaux
 - 3.1.5 Activités
 - 3.1.6 Représentants de la communauté
 - 3.1.7 Substituts parents et personnel
 - 3.1.8 Spectacle de Noël du service de garde
- 3.2 Mot des représentants
 - 3.2.1 Informations des enseignants
 - 3.2.2 Informations de la déléguée au comité de parents
 - 3.2.3 Informations du service de garde
 - 3.2.4 Informations de la Commission scolaire
- 3.3 Questions diverses
- 3.4 Questions du public

BLOC 4 : CLÔTURE

- 4.1 Date de la prochaine réunion
- 4.2 Levée de l'assemblée

Considérant que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour;
Considérant que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

CE-17/18-008

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par Mme Rachel Ruest QUE le conseil d'établissement adopte l'ordre du jour pour la séance du 24 octobre 2017.

ADOPTÉ

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du 24 mai 2017

Considérant que, conformément à l'article 69 de la Loi sur l'Instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2017 plus de six heures avant la tenue de la présente réunion.

CE-17/18-009

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par Mme Marie-Claude Parent QUE le conseil d'établissement adopte le procès-verbal de la séance du 24 mai 2017.

ADOPTÉ

1.4 Affaires découlant du procès-verbal

Rien à ce point.

1.5 Correspondance

Rien à ce point.

BLOC 2 : DÉCISION

- 2.1 **Composition minimale du C.É. (document)**
Désignation des officiers du conseil – président(e) et secrétaire
Attendu l'article 56 de la Loi sur l'Instruction publique :

« Le conseil d'établissement choisit sa présidence parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel de la Commission scolaire. »

Mme Nadya Tremblay est désigné comme présidente d'élections.
Mme Marie-Claude Carbonneau est désignée comme secrétaire d'élections.

Mme Marie-Claude Parent propose Mme Rachel Ruest.
Mme Marie-Claude Carbonneau propose Mme Patricia Fortin.
Mme Carolle Plourde propose Mme Vanessa Goudreault.
Mme Rachel Ruest propose Mme Nadia Dion.
Mme Rachel Ruest propose Mme Nathalie Potvin.

Mme Nathalie Potvin accepte.
Mme Nadia Dion refuse.
Mme Vanessa Goudreault refuse.
Mme Patricia Fortin refuse.
Mme Rachel Ruest refuse.

CE-17/18-010

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par Mme Carolle Lalancette et RÉSOLU unanimement QUE Mme Nathalie Potvin soit élue présidente du conseil d'établissement 2017-2018.

Mme Carolle Plourde propose Mme Marie-Claude Carbonneau comme secrétaire du conseil. Comme il n'y a pas d'autres propositions et que Mme Carbonneau accepte, celle-ci est élue.

ADOPTÉ

2.2. Dates, heure et lieu des séances ordinaires du conseil (L.I.P. 180 art. 67)

Considérant que l'article 67 de la Loi sur l'Instruction publique oblige le Conseil d'établissement à fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances;

Considérant que le conseil d'établissement doit tenir au moins (5) séances par année scolaire;

Considérant que le conseil d'établissement doit informer les parents et les membres du personnel de l'école du jour, de l'heure et du lieu de ses séances;

CE-17/18-011

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par Mme Sonia Boivin QUE les séances du conseil d'établissement de l'école se tiennent à 19 heures à l'adresse suivante : 327, rue de l'Église, Albanel, QC, G8M 3E9 ou au 604, de la Fabrique, QC, G0W 1R0 et QUE les séances soient aux dates suivantes : 24 octobre 2017 (Albanel), 28 novembre 2017 (Girardville), 23 janvier 2018 (Albanel), 20 mars 2018 (Albanel), 24 avril 2018 (Girardville), 22 mai 2018 (Albanel).

ADOPTÉ

2.3 Déclaration de conflit d'intérêts (L.I.P. 180 art. 70)

Attendu l'article 70 de la Loi sur l'Instruction publique stipulant que :

« Tout membre du conseil d'établissement qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel ou celui de l'école doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit au directeur de l'école, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y reportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question »

CE-17/18-012

En conséquence, TOUS les membres du conseil d'établissement complètent le formulaire de déclaration de dénonciation d'intérêts pour 2017-2018 tel que présenté par la direction de l'école.

APPROUVÉ

2.4 Autorisation de transmission de renseignements

En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics, la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets a besoin de votre autorisation pour transmettre votre nom, votre adresse personnelle (postale et électronique) de même que votre numéro de téléphone à la Fédération des comités de parents du Québec.

CE-17/18-013

Les parents du C.É acceptent donc de compléter ledit formulaire.

APPROUVÉ

2.5 Règles de régie interne

Considérant l'article 67 de la Loi sur l'Instruction publique qui stipule :

« Le conseil d'établissement établit ses règles de régie interne »;

Considérant que tous les membres du conseil d'établissement ont pris connaissance des règles de régie interne;

CE-17/18-014

IL EST PROPOSÉ par Mme Nadia Dion QUE les règles de régie interne soient adoptées telles que présentées par Mme Nadya Tremblay, directrice.

ADOPTÉ

2.6 Campagne de financement

Attendu l'article 94 de la Loi sur l'Instruction publique qui stipule :

« Le conseil d'établissement peut, au nom de la commission scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école. »

CE-17/18-015

IL EST PROPOSÉ par Mme Rachel Ruest QUE le conseil d'établissement autorise une campagne de financement pour l'année scolaire 2017-2018.

APPROUVÉ

2.7 Cause choisie pour l'Halloween

Attendu l'article 78 de la Loi sur l'Instruction publique qui stipule :

« Le conseil d'établissement donne son avis à la Commission scolaire :

1° sur toute question qu'elle est tenue de lui soumettre;

2° sur toute question propre à faciliter la bonne marche de l'école;

3° sur tout sujet propre à assurer une meilleure organisation des services dispensés par la Commission scolaire. »

Proposition : Fondation Pénélope Bouchard

CE-17/18-016

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par Mme Sonia Boivin QUE la **Fondation Pénélope Bouchard** soit la cause choisie pour la collecte de l'Halloween.

APPROUVÉ

2.8 Participation du commissaire invité au conseil d'établissement

Attendu l'article 104 de la Loi sur l'Instruction publique :

« Un commissaire élu ou nommé en application de la Loi sur les élections scolaires (chapitre E-2.3) ne peut être membre du conseil d'établissement d'un centre qui relève de la compétence de la commission scolaire.

Toutefois, tout commissaire peut participer aux séances du conseil d'établissement s'il exécute un mandat qui lui est confié en application du paragraphe 4° de l'article 176.1. »

CE-17/18-017

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par Mme Nadia Dion QUE la commissaire, Mme Blanche-Yvonne Potvin, puisse participer aux séances du conseil d'établissement.

APPROUVÉ

2.9 Natation – 2^e cycle

Considérant l'article 87 de la Loi sur l'Instruction publique qui stipule :

« Le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école. »

Considérant l'article 90 de la Loi sur l'Instruction publique qui stipule :

« Le conseil d'établissement peut organiser des services éducatifs autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique, y compris des services d'enseignement en dehors des périodes d'enseignement pendant les jours de classe prévus au calendrier scolaire ou en dehors des jours de classe, et des services à des fins sociales, culturelles ou sportives. »

Considérant qu'un march-o-thon aura lieu encore cette année, le 24 novembre prochain, pour amasser des fonds pour le projet;

CE-17/18-018

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par Mme Carolle Plourde QUE le projet et les sorties soient autorisées pour les écoles Sainte-Lucie et Notre-Dame-de-Lourdes.

APPROUVÉ

2.10 Politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services éducatifs dispensés par une école

Considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie de la politique avant la réunion et en ont fait la lecture. Mme Tremblay fait un survol des changements apportés.

Considérant l'article 78 de la Loi sur l'Instruction publique qui stipule :

Le conseil d'établissement donne son avis à la commission scolaire:

1° sur toute question qu'elle est tenue de lui soumettre;

2° sur toute question propre à faciliter la bonne marche de l'école;

3° sur tout sujet propre à assurer une meilleure organisation des services dispensés par la commission scolaire.

Considérant qu'il n'y a aucun commentaire de la part des membres;

CE-17/18-019

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par Mme Nathalie Potvin QUE la politique soit approuvée telle que présentée.

APPROUVÉ

BLOC 3 : INFORMATION

3.1 Rapport de la direction

3.1.1 Fonctions et pouvoirs des membres du C.E.

Présentation du document.

3.1.2 Budget C.É. – Frais de gardiennage et déplacement

Information sur les frais que les membres peuvent réclamer.

3.1.3 Mesure 30170 – reddition de compte

Libération enseignants (entretien de lecture, élèves avec difficultés familiales)

Examens de fin d'année 4^e et 6^e années (aide à la préparation)

Matériel sportif (patinoire)

3.1.4 Politique relative au prêt et à la location de locaux

À Albanel, il y a entente avec la municipalité donc l'école ne gère pas la location. Pour Girardville, il faudra se baser sur les couts déterminés par la politique.

3.1.5 Activités

Mme Nadya Tremblay fait un résumé des activités vécues à l'école depuis le début de l'année.

3.1.6 Représentants de la communauté

Propositions : Isabelle Goulet, Mélissa Verreault, Jennifer Prévost

3.1.7 Substituts parents et personnel

Chaque membre du C.É. peut se nommer un substitut.

3.1.8 Spectacle de Noël du service de garde

À Girardville, ce sera le 15 décembre. Le 8 décembre, il y aura une représentation au foyer de personnes âgées.

À Albanel, la date n'est pas encore déterminée.

3.2 Mot des représentants

3.2.1 Informations des enseignants

- Bulletins bientôt
- Plusieurs visites dans les prochaines semaines (pompiers, policier, CLS...)
- Aide qui s'en vient (répit, partir du bon pied...)

3.2.2 Informations de la déléguée au comité de parents

Questionnement sur l'intérêt des parents pour les ateliers Parent veut savoir...!

3.2.3 Informations du service de garde

Voir point 3.1.8.

3.2.4 Informations de la Commission scolaire

Mme Blanche-Yvonne Potvin est absente.

3.3 Questions diverses

Questionnement sur l'emplacement de la traverse du brigadier en face de l'école. L'endroit où elle est située n'est pas sécuritaire pour les enfants.

3.4 Questions du public

Rien à ce point.

BLOC 4 : CLÔTURE

4.1 Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le mardi 28 novembre 2017 à Girardville.

4.2 Levée de l'assemblée


CE-17/18-020

IL EST PROPOSÉ par Mme Carolle Lalancette QUE la séance du conseil d'établissement soit levée à 20h39.

ADOPTÉ



Nathalie Potvin
Présidente



Nadya Tremblay
Directrice